

L'honorable député de Jacques-Cartier, parlant de la commission internationale, dit qu'il ne blâmait pas les commissaires canadiens de n'avoir rien obtenu, car ils ne pouvaient rien obtenir, du moins jusqu'à présent, mais il leur a reproché d'avoir promis de faire de grandes choses. Je ne crois pas que cette position soit logique. L'honorable député avoue que les commissaires canadiens ont fait de leur mieux, et cependant il ne sait pas plus que moi quel sera le résultat de leurs efforts. L'avenir nous dira si nous allons obtenir tout, ou une partie seulement de ce que nous avons demandé.

L'honorable député de Jacques-Cartier se contredit lui-même; car, sans reprendre haleine, il nous dit: Je ne blâme pas les commissaires canadiens de n'avoir pas obtenu du gouvernement de Washington ce qu'ils désiraient, mais je dis que leur retour de Washington a été ignominieux. Comment concilier ces deux propositions? Je crois, M. l'Orateur, que le retour de nos commissaires est loin d'avoir été ignominieux. Ils nous sont revenus le front haut, sans avoir rien sacrifié des intérêts canadiens.

L'honorable député nous dit que la commission a échoué parce que le gouvernement actuel avait donné d'avance aux Américains tout ce qu'il pouvait leur offrir et que ceux-ci n'avaient plus rien à prendre, et dans la même phrase, il se contredit encore, car, après avoir fait cette assertion, il ajoute que nous n'avons pas sacrifié aux États-Unis, la préférence que nous donnons à l'Angleterre sur notre marché. Il n'y a pas beaucoup de logique dans une pareille attitude.

La meilleure preuve que nous n'avons pas tout abandonné aux Américains, c'est que la Grande-Bretagne jouit encore des droits différentiels que nous avons accordés, et qu'il en sera ainsi tant que les États-Unis ne nous donneront pas quelque chose d'équivalent en échange.

L'honorable député (M. Monk) a ensuite discuté la question de la prohibition. Il déclare candidement qu'il n'est pas prohibitionniste, et, cependant, il veut que le gouvernement présente un projet de loi afin d'établir la prohibition. Est-ce là de la logique? Je défie l'honorable député lui-même de nous dire qu'un gouvernement conservateur présenterait, dans les circonstances, un projet de loi en ce sens. Si mon honorable ami voulait nous donner une réponse, il nous répondrait certainement, non.

Avant de terminer, permettez-moi de dire un mot aux honorables députés de Jacques-Cartier (M. Monk) et de Beauharnois (M. Bergeron). Ils ont accusé l'honorable député de Gaspé d'avoir tenté de soulever des préjugés religieux et nationaux. Celui-ci a nié l'accusation, et je la nie moi-même, car j'ai entendu toutes les paroles prononcées par mon honorable ami (M. Lemieux). Mais que font ces deux honorables députés? Ils étaient dans le comté de Bagot,—et c'était leur droit—se faisant les champions de la cause conservatrice en faveur de leur candidat;

M. STENSON.

ils sont allés aussi dans le comté de Missisquoi où avait lieu une élection provinciale, et où le candidat du gouvernement de Québec était un Anglais protestant, et là, si je suis bien renseigné,—et je crois l'être,—ils ont amené un Canadien-français en opposition à un Anglais protestant.

M. BERGERON: L'honorable député dit-il que je suis allé dans le comté de Missisquoi?

M. STENSON: Je crois que vous y êtes allé.

M. BERGERON: Je n'y suis pas allé. Je n'ai pas mis les pieds dans ce comté pendant cette élection. J'étais à Beauharnois.

M. STENSON: Naturellement, en face de la dénégation de l'honorable député je retire mon assertion; mais je n'en affirme pas moins que s'il n'était pas là, ses amis y étaient et que ceux-ci ont eu recours à cette tactique. Les honorables députés qui ont attaqué mon honorable ami (M. Lemieux) ont parcouru plusieurs comtés, et j'ai moi-même rencontré l'honorable député de Beauharnois dans les comtés-unis de Drummond et Arthabaska, et je le défie d'affirmer que, dans le cours de la campagne électorale qui a eu lieu, un seul orateur libéral ait dit un mot de nature à soulever les préjugés de race et de religion en faveur du champion de sa cause.

M. BERGERON: Je n'ai jamais entendu mon honorable ami parler en ce sens, mais j'ai entendu d'autres orateurs français en appeler aux préjugés religieux et nationaux, non seulement dans Drummond et Arthabaska, mais dans tous les comtés où je les ai rencontrés.

M. STENSON: Vous devez vous être trompé.

M. LANDERKIN: Vous jouez votre vieux jeu.

M. BERGERON: La prohibition est votre jeu.

M. LANDERKIN: Oui, mais ce n'est pas le vôtre.

M. l'ORATEUR: Je ferai observer que l'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Stenson) a la parole.

M. STENSON: L'honorable député de Beauharnois est sujet à oublier certaines choses et à changer d'opinion quelquefois. Je me rappelle parfaitement, assis sur ma véranda, l'avoir entendu dénoncer, de sa voix de sténor, le grand parti conservateur dont le regretté sir John Macdonald était alors le chef, à cause de ses nombreux forfaits, et peu de temps après il changeait d'opinion et devenait orateur-suppléant de cette Chambre.

M. BERGERON: Vous jouez là un jeu dangereux, car je puis avoir la parole bien-